

AVIS DE RECRUTEMENT

**CHEFS DE CLINIQUE-ASSISTANTS DES HOPITAUX ET D'ASSISTANTS HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES /
CHEFS DE CLINIQUE DES UNIVERSITES DE MEDECINE GENERALE**

Vu le décret n°84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires

Vu le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale

Vu l'Arrêté du 6 octobre 1988 fixant les modalités de constitution des dossiers et de dépôt des candidatures pour le recrutement des chefs de clinique des universités - assistants des hôpitaux et des assistants hospitaliers universitaires

**SONT DECLARÉS VACANTS AU 2 NOVEMBRE 2019 LES POSTES DANS LES
DISCIPLINES SUIVANTES :**

Cardiologie 51-02	1 poste
Immunologie 47-03	1 poste
Biostatistiques, informatique Médicale et technologies de communication 46-04	1 poste
Immunologie 47-03	1 poste

Radiologie et imagerie Médecine 43-02	1 poste
Radiologie et imagerie Médecine 43-02	1 poste
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire 48-01	1 poste
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire 48-01	1 poste
Médecine intensive-réanimation 48-02	1 poste
Neurologie 49-01	1 poste
Psychiatrie d'adultes ; addictologie 49-03	1 poste
Rhumatologie 50-01	1 poste
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûlologie 50-04	1 poste
Dermato-vénéréologie 50-03	1 poste
Urologie 52-04	1 poste
Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire 51-04	1 poste
Médecine interne, gériatrie et médecine générale 53-01	1 poste
Pédiatrie 54-01	1 poste
Pédiatrie 54-01	1 poste

Pédiatrie 54-01	1 poste
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale 54-03	1 poste
Pneumologie ; addictologie 51-01	1 poste
Oto-rhino-laryngologie 55-01	1 poste
Médecine générale 53-03	1 poste
Médecine générale 53-03	1 poste

LA CLOTURE DES INSCRIPTIONS EST FIXEE AU 10 OCTOBRE 2019 à 23:00

Les candidats aux postes mis au recrutement doivent OBLIGATOIREMENT déposer leur dossier de candidature sur le site indiqué ci-dessous en respectant la date de clôture des inscriptions :

<https://recrutement-cca.univ-cotedazur.fr/login>

Chaque dossier comprend :

1. Une demande mentionnant leur nom, prénoms et adresse ;
2. Etat civil (passeport ou carte nationale d'identité) ;
3. Toutes pièces justifiant qu'ils remplissent les conditions fixées par les articles 26-2, 26-3 et 26-4 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 :
 - Diplôme français d'Etat de Docteur en Médecine
 - Diplôme d'Etudes Spécialisé(DES)
 - Attestation validant les 4 ans d'internat ;
4. Un exposé de leurs titres et travaux accompagné de toutes pièces justificatives ;
5. Un certificat, délivré par un médecin hospitalier, justifiant qu'ils remplissent les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions hospitalières et universitaires sur lesquelles ils postulent.
6. L'avis du responsable de service
7. Une attestation d'inscription au conseil de l'ordre
8. Fiche de renseignement (annexe 1) : à remplir
9. Justificatif INSEE (pas de copie de carte vitale)
10. Relevé d'identité bancaire (IBAN/BIC)
11. Demande de casier judiciaire (annexe 2) : à remplir
12. Si âge de moins de 25 ans : Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
13. Formulaire coordonnées professionnelles (annexe 3) : à remplir
14. Attestation de 1^{er} emploi dans la fonction publique (annexe 4) : à remplir
15. Si vous avez des charges familiales, pour percevoir le SFT :
 - Livret de famille
 - Attestation de l'employeur du conjoint justifiant qu'il ne perçoit pas le SFT (si profession libérale ou sans profession : attestation sur l'honneur du conjoint)

Fait à Nice, le 18 septembre 2019

Le Directeur Général du CHU de Nice

Le Doyen de la Faculté de médecine
de Nice



Patrick BAQUÉ

